

Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET et CAFEP externes

Section : économie et gestion

Option : informatique et systèmes d'information

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Christine Gaubert-Macon

présidente du jury

SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Composition du jury	5
Commentaires des épreuves d'admissibilité	
Épreuve de synthèse	6
Composition de sciences de gestion	17
Commentaires des épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	22
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	26
Annexe 1 : exemples de sujets de mise en situation professionnelle	31

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Le CAPET externe économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à cette session 2015.

Ces concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion¹), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classe de 1^{ère} et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé² dans les classes de lycées, l'enseignement d'informatique et création numérique en terminale des séries générales ou encore les enseignements d'exploration tels que les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou informatique et création numérique³.

Le jury attend des candidates et des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'elles et ils soient capables de se projeter dans leur futur métier, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi en management, en économie et en droit.

Il attend également que la candidate ou le candidat, en tant que potentiel agent du service public d'éducation, prenne en compte les valeurs portées par le système éducatif et notamment celles de la République. Ainsi dans le cadre des épreuves d'admission de cette session, les candidates et les candidats ont été questionnés sur les valeurs de la République et la laïcité.

Les candidates et les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2017. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA⁴ publient également des informations nécessaires à leur préparation.

¹ Les programmes sont disponibles à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

² Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

³ Cet enseignement est proposé dans certains établissements à partir de la rentrée 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91849

⁴ <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98586/les-epreuves-du-capet-externe-et-du-cafep-capet-section-economie-et-gestion.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Le programme de la session 2016 du concours est disponible à l'adresse :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/58/5/p2016_capet_ext_eco_gest_411585.pdf

Le programme de la session 2017 est disponible à l'adresse
http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/84/1/p2017_capet_ext_eco_gest_564841.pdf.

Les sujets des deux épreuves d'admissibilité sont disponibles aux adresses suivantes :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/50/6/s2016_capet_externe_eco_gest_informatique_1_556506.pdf
http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/50/2/s2016_capet_externe_eco_gest_2_556502.pdf

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 22 et 23 mars 2016.

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 7 au 9 juin 2016 au lycée Léonard de Vinci à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Statistiques générales

		CAPET	CAFEP
Général	Postes mis au concours	15	3
	Candidat.e.s inscrit.e.s	241	47
	Candidat.e.s présent.e.s	56	19
Admissibilité	Candidat.e.s admissibles	34	7
	Moyenne des candidat.e.s ayant composé	7,34	8,56
	Moyenne des candidat.e.s admissibles	9,15	11,78
	Moyenne de la ou du dernier.ère admissible	6,20	9,05
Admission	Candidat.e.s admi.e.s	15	3
	Moyenne des candidat.e.s admissibles (ensemble des épreuves)	10,57	13,16
	Moyenne des candidat.e.s admis (ensemble des épreuves)	13,24	16,40
	Moyenne de la ou du dernier.ère admis.e	10,75	15,64

COMPOSITION DU JURY

GAUBERT-MACON	Christine	Inspectrice générale de l'éducation nationale	Présidente
VIGNOLLES	Michel	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional	Vice-président
MONDET	Olivier	Professeur certifié	Secrétaire général
BARRAU	Yolande	Professeure agrégée	
BERNARD	Laurence	Professeure certifiée	
CARMIGNAC	Laurent	Professeur certifié	
CASTEL	Gaëlle	Professeure agrégée	
D'AMICO	Grégory	Professeur certifié	
GIMENO	Corinne	Professeure agrégée	
LAMMARI	Hocine	Professeur agrégé	
LE GRAND	Bénédicte	Professeure des universités	
LEGRAND	Annick	Professeure certifiée	
LEMOING	Emmanuel	Professeur certifié	
POTAR-GOUVENAUX	Stella	Professeure certifiée	
SALINESI	Camille	Professeur des universités	
SANCHEZ	Roger	Professeur agrégé	
SPEZZATTI	Robert	Professeur certifié	
TORMENTO	Sylvie	Professeure agrégée	

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

1. Résultats obtenus

Nombre de copies :	75
Distribution des notes	
Moyenne	7.91
Note la plus élevée	19.5
Note la plus basse	1.0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	30.7 %
Comprises entre 5 et moins de 8	26.7 %
Comprises entre 8 et moins de 10	13.3 %
Comprises entre 10 et moins de 12	6.7 %
Comprises entre 12 et moins de 15	8.0 %
Égales ou supérieures à 15	14.6 %

Il est à noter que la moyenne de l'épreuve de la *session 2016* ainsi que la répartition des notes sont sensiblement égales à celles de la *session précédente* (moyenne 7.67 en 2015).

1. Analyse du sujet⁵

L'épreuve de synthèse (durée 5 h / coefficient 1) consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse argumentée à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- des réponses à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La candidate ou le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

1.1. Note de synthèse

La synthèse attendue doit s'appuyer sur l'ensemble des documents du dossier sans refléter l'avis de la candidate ou du candidat et sans ajout d'idées supplémentaires. Elle se compose d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu.

Le dossier de 14 pages fourni aux candidat.e.s contenait 11 documents de sources variées (extraits d'ouvrages, sites internet, revues...), de longueur et de nature différentes (textes et schémas) faisant référence à des auteurs en management et d'un niveau intellectuel en lien avec les exigences d'un concours de recrutement de professeur.e.s. L'exercice de la note de synthèse implique pour la candidate ou le candidat de bien analyser préalablement le sujet et les termes clés, d'exploiter de manière méthodologique et rigoureuse chacun des documents du dossier afin d'en relever les idées

⁵ Le sujet est publié à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

pertinentes, et de les articuler autour d'une problématique. La note de synthèse rédigée doit également faire état d'une maîtrise correcte de la langue française (syntaxe, grammaire et orthographe) et respecter une longueur définie dans le sujet (ici 1 300 mots (+/-10 %)).

Pour cette session, le dossier avait pour thème "Innovation et compétitivité des PME françaises". Ce thème s'inscrit dans le cadre des problématiques managériales actuelles des organisations, puisque les petites et moyennes entreprises constituent une partie importante de notre tissu économique national. Il proposait à la candidate ou au candidat une réflexion autour de la nécessité pour les PME françaises d'innover et ce, afin de rester compétitives dans un environnement international très concurrentiel.

La proposition de corrigé qui suit indique dans un premier temps les idées pertinentes qui pouvaient être relevées dans chacun des documents du dossier documentaire (ceci constituant la première étape de l'exercice de synthèse), puis dans un second temps l'articulation de ces idées autour d'une problématique définie.

1.1.1. Présentation des idées essentielles par document

DOCUMENT	IDEES ESSENTIELLES
1	<p>Les PME une réalité complexe et extrêmement diverse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de caractère uniforme de la PME, il existe une multiplicité (diversité) de définitions. - Recours nécessaire à des critères de caractérisation non universels comme la taille mesurée en effectifs : en France, pendant longtemps moins de 500 salariés. - La Commission des Communautés Européennes classe les PME en plusieurs catégories : <ul style="list-style-type: none"> · <i>Moyenne entreprise</i> (Effectif < 250 personnes / Chiffre d'affaires < 50 millions d'euros / Bilan annuel < 43 millions d'euros) · <i>Petite entreprise</i> (Effectif < 50 personnes / Chiffre d'affaires ou Bilan annuel < 10 millions d'euros) · <i>Micro entreprise</i> (Effectif < 10 personnes / Chiffre d'affaires ou Bilan annuel < 2 millions d'euros)
2	<p>Faut-il promouvoir l'innovation ?</p> <p>L'innovation permet de faire apparaître de nouveaux produits, services ou procédés. Dans le contexte actuel de concurrence internationale, aucune entreprise, ne peut survivre sans innover. L'innovation permet en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire gagner aux entreprises des parts de marché, - de réduire leurs coûts et d'accroître les bénéfices, - de croître, de ne pas être pris de vitesse sur le marché, - de répondre aux évolutions des consommateurs, - d'apporter des améliorations dans des domaines tels que la communication, la qualité de vie en général. <p><i>Cependant, l'innovation présente un coût élevé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en dépenses de R&D (plus de 300 milliards de dollars dans la zone OCDE) ; - en dépenses de formation, d'équipement, de licences, de marketing et de réorganisation. <p>Le processus d'innovation a beaucoup changé du fait de la mondialisation, de l'intensification de la concurrence, de l'impact des technologies de l'information et de la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour faire face aux coûts, à la complexité et aux risques encourus, les entreprises sont contraintes de se regrouper en réseaux ou de créer des alliances (parfois même entre des entreprises concurrentes), de coopérer avec des universités et des instituts de recherche, avec leurs clients et les organismes de réglementation ; - le rôle des pouvoirs publics devient essentiel. L'État doit donc remplir trois missions essentielles : <ul style="list-style-type: none"> · <i>investir dans les connaissances fondamentales,</i> · <i>créer des conditions propices à l'innovation des entreprises :</i> Stabilité du cadre macro-économique, bon fonctionnement des marchés des capitaux, du travail et des biens, mise en place d'un dispositif réglementaire favorable à la concurrence et à l'innovation, aide par la formation à l'acquisition des compétences requises pour s'adapter au progrès technologique, protection des droits de propriété intellectuelle ; · <i>améliorer le système d'innovation en favorisant les réseaux de coopération.</i>

3	<p>QOOQ une tablette française s'invite à la table des ogres du numérique <i>L'interview de Jean-Yves Hepp, montre que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - peu de pays déposent de dispositifs d'aides aux jeunes entreprises innovantes aussi développés que la France (structures comme le C.I.R. Crédit Impôt Recherche) ; - les procédures pour en bénéficier sont particulièrement lourdes ; - les innovations telles que celles de TED, sont nécessaires pour garder des compétences en France. <p><i>Les raisons du succès d'Unowhy :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les produits répondent à un véritable besoin des consommateurs ; - la QOOQ, première tablette au monde six mois avant le fameux Ipad ; - le projet TED (tablette pour une éducation digitale) permet de répondre aux nouveaux besoins de l'éducation ; - une stratégie de concentration et de spécialisation sur une niche sans confrontation avec les autres acteurs du marché des tablettes (Apple, Samsung...) <p><i>Le succès du projet TED repose sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un travail collaboratif (l'éditeur Editis, l'Université de Poitiers, le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Dijon et Logosapience) ; - une labellisation par le pôle de compétitivité Cap Digital, permettant d'accéder à l'aide du Fonds national pour la société numérique (FSN).
4	<p>Rapport de synthèse sur l'évolution des PME en 2013 Le contexte économique des PME est caractérisé par un ralentissement de l'activité économique qui entraîne une dégradation de leur situation financière. Les PME ont une <i>dynamique d'innovation soutenue</i> puisqu'elles ont contribué aux 2/3 de la croissance des dépenses de R&D sur 2008-2010.</p> <p><i>L'innovation se fait principalement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en interne par l'innovation organisationnelle, la R&D (18 milliards d'euros en 2011 soit les 2/3 des dépenses des entreprises, mais le nombre de brevets déposés par les PME stagne) ; - dans le cadre des écosystèmes de l'innovation (Pôles de compétitivité attractifs pour les PME car partenariats possibles avec leurs fournisseurs / 8 nouveaux membres sur 10 sont des PME). <p><i>Les PME bénéficient d'un bon soutien public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - principales bénéficiaires du crédit d'impôt recherche (31 % des 5.2 milliards d'euros attribués en 2011), statut fiscal de jeune entreprise innovante qui bénéficie à 550 nouvelles entreprises chaque année (réduction des coûts de personnel).
5	<p>L'excellence française à l'honneur Les Trophées INPI de l'innovation récompensent des PME ayant développé une stratégie d'innovation, en s'appuyant sur l'utilisation de la propriété intellectuelle. Les lauréats 2013, exemples de PME ayant eu une stratégie d'innovation source de croissance et de compétitivité : Minima et ses branches de lunettes invisibles pivotantes (savoir-faire et innovation), Fermob et son mobilier extérieur (innovations techniques, process et design).</p>
6	<p>Les compétences clés selon Hamel et Prahalad Pour pouvoir se différencier de ses concurrents, Hamel et Prahalad (fin des années 1980) ont montré l'importance d'œuvrer sur le long terme pour acquérir les ressources et les compétences clés (distinctives) permettant à l'entreprise de pouvoir développer ses activités et d'innover. Ces compétences clés sont des « racines » qui permettent à l'entreprise de développer ou de consolider son avantage concurrentiel et de garantir sa compétitivité.</p>
7	<p>Stratégie générique pour un avantage concurrentiel (Michael Porter) Michael Porter montre que pour détenir un avantage concurrentiel sur ses concurrents, une entreprise dispose de 3 options stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - domination grâce à des coûts inférieurs à ceux des concurrents, - différenciation de ses concurrents, - concentration sur une petite partie du marché grâce à un avantage et peu de concurrence.

8	<p>La protection et la valorisation de l'innovation</p> <p>La propriété industrielle permet la protection de l'innovation. Elle récompense l'effort des innovateurs en leur donnant des droits (brevets, marques, dessins et modèles), leur permettant de diffuser leurs créations dans la société en les faisant fructifier, grâce à un monopole d'exploitation pour une période déterminée.</p> <p><i>Pourquoi protéger l'innovation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour obtenir un avantage concurrentiel ; - pour valoriser ses créations auprès des partenaires (financiers, commerciaux...); - pour agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales (1/2 entreprise concernée, avec des risques sur l'emploi). <p>Le rôle de l'INPI est de mettre en œuvre des actions de lutte contre la contrefaçon et de contribuer au renforcement de la législation pour la protection de l'innovation.</p>
9	<p>L'innovation le moteur de l'activité</p> <p>Pour Joseph Schumpeter, l'entrepreneur est un meneur qui entraîne ses troupes dans une aventure. Il n'invente pas, mais innove en exploitant de nouvelles sources de matières premières, en proposant de nouveaux produits, ou en élaborant une nouvelle organisation de la production.</p> <p>Le profit est la récompense de « l'innovateur dynamique ».</p> <p>Joseph Schumpeter montre que ces innovations ont un effet d'entraînement sur d'autres secteurs et qu'elles apparaissent « par grappes ». Ce processus de « destruction créatrice » est discontinu.</p> <p>Pour Joseph Schumpeter, le déséquilibre introduit par l'innovation est un processus normal de « rejuvenissement récurrent de l'appareil de production » dans un monde capitaliste sans cesse en mouvement.</p>
10	<p>Les pôles de compétitivité</p> <p>Les pôles de compétitivité regroupent sur un même territoire et sur une thématique ciblée, des entreprises diverses comme les PME, des laboratoires de recherche et des établissements de formation.</p> <p>L'objectif est de rassembler des talents, des idées, et les ressources financières qui leur permettront de s'épanouir (racines de l'écosystème dans le schéma).</p> <p>Les pôles de compétitivité permettent aux PME de s'investir dans des projets collaboratifs pour développer des produits et services innovants et favoriser ainsi la croissance et l'emploi (cœur de l'écosystème sur le schéma).</p>
11	<p>La stratégie Europe 2020 et l'accord de partenariat français</p> <p>L'accord de partenariat français, adopté par la commission européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020, vise à soutenir les PME françaises en matière de compétitivité et d'innovation (26.7 milliards sur 7 ans).</p> <p>Les PME françaises, qui représentent 99.8 % des entreprises françaises et 48 % des salariés, sont caractérisées par une faible innovation technologique.</p>

1.1.2. **Problématiques et plans possibles**

Plusieurs problématiques et plans pouvaient être proposés, et notamment :

À quelles conditions l'innovation peut-elle favoriser la compétitivité des entreprises françaises ?

Plan :

I. LA NECESSITE DE SE STRUCTURER EN INTERNE POUR INNOVER

- A. Prendre conscience du rôle de l'innovation
- B. Adopter une stratégie et un processus d'innovation propres à l'entreprise

II. LA NECESSITE DE SAISIR LES OPPORTUNITES DE L'ENVIRONNEMENT

- A. Saisir les opportunités offertes par le marché
- B. Saisir les opportunités offertes par l'État et les institutions

À quelles conditions l'innovation peut-elle constituer un facteur déterminant de la compétitivité des PME françaises ?

Plan :

I. L'INNOVATION, FACTEUR DE COMPETITIVITE DES PME FRANÇAISES

- A. Un environnement international dynamique et concurrentiel
- B. L'innovation au cœur de l'avantage concurrentiel de la PME

II. LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE L'INNOVATION DES PME FRANÇAISES

- A. La coopération et l'alliance interentreprises
- B. Le rôle déterminant des pouvoirs publics

L'innovation permet-elle aux PME françaises d'être plus compétitives ?

Plan :

I. L'INNOVATION EST UN MOTEUR POUR LES PME FRANÇAISES DANS LEUR RECHERCHE D'UNE MEILLEURE COMPETITIVITE

- A. Une meilleure compétitivité passe nécessairement par une stratégie d'innovation
- B. Les PME françaises utilisent différents moyens pour améliorer leur compétitivité en innovant

II. LES PME FRANÇAISES RENCONTRENT DES FREINS A L'INNOVATION RENDANT NECESSAIRE L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS

- A. La mise en place d'un processus d'innovation peut avoir un impact négatif sur la compétitivité des PME françaises
- B. Les pouvoirs publics doivent créer les conditions propices à l'innovation et au développement de la compétitivité des PME françaises

1.2. Questions dans le domaine économique ou juridique

Dans le temps imparti pour l'épreuve (5 heures), les candidat.e.s doivent également traiter les questions d'ordre économique ou juridique sans panachage possible. Une bonne gestion du temps est alors nécessaire.

Cette seconde partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise de concepts fondamentaux économiques ou juridiques.

À partir d'une analyse des questions posées, les candidat.e.s doivent être capables de mobiliser des connaissances, des théories, de structurer sa réponse et de chercher à l'illustrer à partir d'exemples issus de l'actualité.

Choix 1 : Questions d'ordre économique

1. Quelles sont les limites de la régulation par le marché ?
2. La théorie des avantages comparatifs de Ricardo suffit-elle à expliquer la spécialisation internationale ?
3. Quels sont les arguments en faveur d'un euro fort ?

Choix 2 : Questions d'ordre juridique

1. Quel est l'objectif de la sanction en matière de pratiques anticoncurrentielles ?
2. Comment le droit permet-il de sécuriser et de pérenniser les relations contractuelles entre professionnels ?
3. La négociation collective est-elle un impératif légal ?

Le jury attire l'attention sur le fait que la totalité des arguments développés dans la proposition de corrigé qui suit n'était pas attendue pour obtenir la note maximale.

Propositions de réponses possibles

Questions d'ordre économique : proposition de réponses

- Question 1. Quelles sont les limites de la régulation par le marché ?

La question supposait tout d'abord d'explicitier le concept de régulation par le marché avant de montrer ses limites.

→ *La régulation par le marché* : concept libéral en vertu duquel les mécanismes du marché permettent d'obtenir la meilleure allocation possible des ressources, grâce à la libre concurrence et à la flexibilité des prix.

Associée à l'hypothèse de rationalité économique des producteurs, l'existence de marchés de concurrence pure et parfaite (notion introduite par l'École néoclassique) garantit l'obtention d'un optimum de Pareto c'est-à-dire d'une allocation efficiente des ressources. Conformément à la philosophie utilitariste (J.S. Mill), une situation pareto-optimale assure une maximisation du bien-être collectif.

→ *Les limites de la régulation par le marché* : les défaillances et imperfections du marché

Défaillances du marché : situations où le marché ne permet pas une allocation optimale des ressources.

Devaient être amenées ici les notions d'externalités, de biens collectifs et de monopoles naturels.

Imperfections du marché : situation où l'une des conditions de la concurrence pure et parfaite n'est plus vérifiée.

Les principales configurations de marchés de concurrence imparfaite ont été résumées par l'économiste allemand H. Von Stackelberg. Pouvaient être évoquées ici les formes de concurrence imparfaite (telles que le monopole, l'oligopole avec entente sur les prix ou les quantités (cartels), les duopoles, ...) et la mise en évidence d'un surprofit pour la (les) firme(s) à l'équilibre, au détriment du surplus des consommateurs.

De nombreux exemples issus de l'actualité (notamment du secteur des technologies de l'information et de la communication) pouvaient être mobilisés pour illustrer la réponse.

• Question 2. La théorie des avantages comparatifs de Ricardo suffit-elle à expliquer la spécialisation internationale ?

Pour cette question, il convenait de présenter les différentes théories du commerce international qui expliquent les raisons pour lesquelles l'échange entre nations est avantageux et pourquoi ces dernières ont intérêt à se spécialiser dans certaines activités productives. Cela supposait de mettre en évidence qu'à côté de la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, d'autres théories ont été développées, mais que néanmoins les avantages comparatifs demeurent le fondement de la spécialisation internationale.

→ *Les théories traditionnelles* : théorie des avantages comparatifs de Ricardo, théorie de l'avantage absolu d'Adam Smith (à l'origine de la théorie des avantages comparatifs), la théorie de John Stuart Mill, la théorie d'Heckscher, Ohlin et Samuelson (avantages comparatifs reposant sur des différences de dotation factorielles)...

→ *Les nouvelles théories du commerce international avec de nouveaux facteurs explicatifs* :

Le commerce international est dominé par des échanges intra-branches, entre des pays de niveau de développement comparables (aux dotations factorielles identiques), où la dimension stratégique des firmes joue un rôle essentiel.

Parmi ces nouvelles théories, on peut présenter notamment : la théorie des écarts technologiques (Posner 1961, Krugman 1979), la théorie de la « demande représentative » de Linder (1961), la théorie de la « demande de différence » de Lassudrie-Duchêne, les théories de Krugman sur la différenciation des produits et sur le comportement stratégique des firmes...

Remarques : les nouvelles théories n'ont pas remis en cause le fait que, in fine, tous les partenaires bénéficient globalement des échanges internationaux (augmentation des richesses, amélioration du niveau de vie, innovations, transferts technologiques, spécialisation, variété des produits, rendements croissants etc.). Même si, dans le contexte actuel de la mondialisation de l'économie, des travaux plus récents (P.A. Samuelson 2004) ont montré que l'échange international n'est pas toujours entre gagnants-gagnants.

De plus, les nouvelles théories du commerce international n'ont pas fondamentalement remis en question le principe selon lequel les avantages comparatifs fondent la spécialisation internationale : les avantages comparatifs résultent de facteurs macro-économiques (dotations factorielles), mais aussi de facteurs méso-économiques (effets d'agglomération, pôles de compétitivité) et micro-économiques (innovation, qualification des travailleurs, situations de concurrence imparfaite).

Enfin, le commerce intra-branche n'invalide pas la théorie des avantages comparatifs, notamment lorsqu'on prend en compte les échanges intra-branches verticaux ou les échanges de produits de niveaux de gamme différents. Les pays échangent des biens qui appartiennent à une même branche mais qui sont différents de ceux qu'ils produisent. L'échange reste toujours un échange de produits différents : une voiture française reste différente d'une voiture allemande.

- Question 3. Quels sont les arguments en faveur d'un euro fort ?

Il était attendu pour cette question la définition des termes euro, taux de change (nominal/réel), monnaie « forte » et la présentation des principaux avantages d'une monnaie forte notamment pour les pays membres de la zone euro, des avantages qui ont un impact sur la compétitivité, la croissance, et l'emploi.

Les candidat.e.s pouvaient également faire un rappel concernant l'évolution du taux de change de l'euro et les principaux facteurs explicatifs ainsi que les principes de gouvernance monétaire au sein de la zone euro.

Les arguments en faveur d'un euro fort : baisse du coût des matières premières importées (énergie...) et limitation des risques d'inflation importée, amélioration de la compétitivité-prix et à moyen et long terme la compétitivité hors-prix (innovation, qualité des produits, gains de productivité, plus grande spécialisation sur des créneaux à fort contenu technologique...) des entreprises, amélioration du solde de la balance des transactions courantes, ou encore attrait des capitaux étrangers.

De plus, une monnaie forte impose des politiques économiques favorables à une croissance durable : politique de stabilité des prix (politique budgétaire et monétaire rigoureuse), politique d'investissement orientée vers les gains de productivité et le développement de nouveaux marchés ou de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement, politique industrielle centrée sur l'innovation, politique d'éducation et de formation...).

Questions d'ordre juridique : proposition de réponses

- Question 1. Quel est l'objectif de la sanction en matière de pratiques anticoncurrentielles ?

La question supposait tout d'abord de définir la notion de pratique anticoncurrentielle, d'en présenter ses différentes formes (les ententes définies à l'article L420-1 du Code de commerce, et les abus de position dominante définis à l'article L420-2 du Code de commerce), puis de rappeler que de telles pratiques sont prohibées (infraction au droit de la concurrence) et sanctionnées par les Autorités de la concurrence (injonctions, sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires mondial du groupe...), et, ce, afin de protéger les différents acteurs (entreprises, consommateurs) et de garantir une concurrence loyale et effective sur les marchés. Les pratiques anticoncurrentielles sont donc sanctionnées dans la mesure où elles ont un effet néfaste sur un marché déterminé en termes d'innovation et d'efficacité économique.

Des exemples d'ententes ou d'abus de position dominante sanctionnés pouvaient être mobilisés pour illustrer la réponse.

- Question 2. Comment le droit permet-il de sécuriser et de pérenniser les relations contractuelles entre professionnels ?

La question supposait de définir préalablement la notion de contrat (article 1101 du Code civil), de rappeler que le contrat engendre des obligations, qu'il a force obligatoire (article 1134 du code civil) et qu'il doit être exécuté de bonne foi.

Il fallait dans cette question se limiter aux contrats entre professionnels (contrat de vente, de location, de transport, de sous-traitance...), une réflexion sur les relations contractuelles entre professionnels et consommateurs était hors-sujet.

Il pouvait être alors démontré que le droit, en permettant la rédaction de clauses contractuelles spécifiques, assure la sécurité (clause de réserve de propriété, clause limitative de responsabilité, clause pénale...) et la pérennité (clause d'adaptation, clause de renégociation...) dans le temps des relations contractuelles entre

professionnels. Cette sécurité et cette pérennité des relations contractuelles sont facteurs de performance pour l'entreprise.

Tel est le cas notamment de l'article 441-8 du Code de commerce issu de la loi du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon»), qui introduit des clauses de renégociation des prix dans les contrats de la grande distribution portant sur certains tarifs alimentaires pour faire face à la volatilité des prix des matières premières.

- **Question 3. La négociation collective est-elle un impératif légal ?**

Dans un premier temps, il était nécessaire d'expliquer en quoi consiste la négociation collective, de présenter les différents niveaux de négociation collective (entreprise, groupe, branche, interprofessionnel) ainsi que son champ d'application (employeurs de droit privé et leurs salariés, industrie, commerce, agriculture, professions libérales, offices publics et ministériels et les particuliers employeurs), les différents volets de négociation (conditions de travail, d'emploi, formation professionnelle, garanties sociales), et de distinguer également les notions d'accord collectif et de convention collective (documents rédigés une fois la négociation aboutie).

Dans un second temps, il fallait montrer que la négociation collective était belle et bien imposée par le droit du travail (article L2242-1 à L2242-14) : obligation pour les entreprises de négocier, sous condition d'effectif et de présence de sections syndicales représentatives, au moins une fois par an ou tous les trois ans, sur un certain nombre de thèmes (salaires, durée et organisation du temps de travail, égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qualité de vie au travail, gestion des emplois et des parcours professionnels ...). À noter que l'employeur doit prendre l'initiative de cette négociation sans qu'il y ait obligation de conclure un accord, et, que le non respect de ces obligations légales fait l'objet de sanctions (diminution voire suppression de certains allègements de cotisations, amendes, emprisonnement).

Cependant, la négociation collective ne peut être cantonnée à un objectif exclusivement légal car l'entreprise doit savoir se saisir de cette obligation pour en faire un outil de management au service de sa performance (amélioration des conditions de travail, motivation des salariés, compétitivité).

2. Commentaires du jury concernant les copies

La qualité des copies est très variable. Le jury a corrigé quelques copies d'un excellent niveau.

2.1. Concernant la note de synthèse

Le jury rappelle que la rédaction d'une synthèse est un exercice spécifique permettant de mettre en valeur de nombreuses qualités chez un candidat ou une candidate, des qualités indispensables pour exercer ensuite le métier d'enseignant.e. Cet exercice mobilise notamment des capacités de compréhension, de problématisation, d'analyse, de synthétisation, et bien évidemment des qualités rédactionnelles (niveau de langue correct, respect de l'orthographe, des règles de grammaire, de syntaxe).

Le jury attend une note de synthèse structurée avec une introduction qui amène le sujet, en définit les termes clés, pose la problématique et annonce le plan, la synthèse organisée des idées essentielles des documents permettant de répondre à la problématique, et, éventuellement une conclusion.

Le jury attend des candidats et des candidates une réelle capacité à problématiser, à exploiter toutes les annexes sans paraphrase, de manière objective et rigoureuse, et à articuler les idées de manière cohérente autour de la problématique posée. Un plan apparent avec titre des parties et sous-parties

est accepté et peut même permettre à la candidate ou au candidat de vérifier la cohérence de son développement.

Le jury formule les observations suivantes :

- un nombre de plus en plus important de candidates et de candidats maîtrisent désormais le formalisme de la note de synthèse (introduction, développement structuré, conclusion éventuelle). Cependant, les introductions proposées sont souvent incomplètes (absence de définitions, de problématique...), trop succinctes, la problématique mal posée.
- rares sont les candidates et les candidats qui ont réalisé une analyse linéaire des documents contenus dans le dossier. D'une manière générale, des efforts en termes de structuration ont bel et bien été réalisés, même si les plans choisis restent maladroits et peu pertinents eu égard à la problématique du sujet (par exemple plan trop axé sur l'innovation mettant insuffisamment en évidence le lien entre les concepts de compétitivité et d'innovation).
- un nombre important de candidates et de candidats a effectué une exploitation incomplète du dossier. Certains documents (documents 6, 7 et 11) n'ont pas du tout été exploités ou l'ont mal été (idées des documents non comprises).
- quelques candidat.e.s ont commis l'erreur de généraliser la problématique soulevée par le sujet à toutes les entreprises (quelles que soient leur nationalité et leur taille).
- encore trop de copies témoignent d'une insuffisante maîtrise de la langue française (syntaxe, règles d'accord).
- quelques copies sont restées difficiles à lire compte tenu de la graphie.
- quelques excellentes copies font néanmoins état d'une réelle préparation et maîtrise de cet exercice avec une problématique clairement énoncée et l'élaboration d'un plan pertinent, attestant d'une très bonne compréhension et vision d'ensemble du sujet.

2.2. Concernant le choix entre les questions d'ordre économique et juridique

45 % des candidates et des candidats ont traité les questions économiques, 31 % les questions juridiques et 24 % n'ont pas du tout traité cette seconde partie du sujet.

Le jury rappelle que cette seconde partie de l'épreuve constitue une partie non négligeable de l'épreuve, et qu'elle doit être traitée avec soin. Le jury regrette qu'un grand nombre de candidat.e.s négligent cette partie. Elles ou ils ne s'y préparent pas et ne parviennent donc pas à produire des réponses de qualité.

Le traitement des questions requiert en effet des bases scientifiques, une compréhension des environnements économiques et juridiques ainsi qu'une maîtrise méthodologique qui permet de répondre de façon structurée.

Le jury valorise les copies dans lesquelles la candidate ou le candidat répond de manière pertinente et structurée aux questions, définit préalablement les mots clés, fait référence à des auteurs et à des organisations clés, illustre sa réponse par des exemples ancrés dans l'actualité.

Compte tenu du temps limité de l'épreuve, le jury n'attend pas des candidates et des candidats une réponse exhaustive mais la présentation structurée de quelques arguments maîtrisés, clairement explicités et illustrés.

Le jury constate que, de manière générale, les copies concernant cette seconde partie de l'épreuve, demeurent très décevantes :

- par manque de temps mais surtout par manque de connaissances solides, les réponses apportées sont trop succinctes et peu pertinentes aux questions posées. La remarque vaut tant pour les questions du domaine économique que pour les questions du domaine juridique.
- les questions sont trop hâtivement analysées, ce qui amène des réponses hors-sujet (par exemple pour la question 1 en économie : régulation du marché au lieu de régulation par le marché, pour la question 2 en droit : réflexion sur les contrats de travail, les contrats de consommation).
- les termes clés des questions sont très rarement définis.
- de très nombreuses réponses restent factuelles, et ne s'appuient pas sur une maîtrise suffisante des concepts fondamentaux.
- très peu de candidat.e.s ont illustré leur propos par des exemples actuels et pertinents.

3. Conseils aux candidates et aux candidats

Cette épreuve d'admissibilité nécessite une solide préparation en vue de maîtriser à la fois l'exercice de la note de synthèse qui repose sur une méthodologie spécifique, mais également les concepts disciplinaires fondamentaux tant en économie, qu'en droit ou en management des organisations.

Une maîtrise de ces concepts est en effet indispensable pour bien appréhender le sujet de la note de synthèse et apporter une réponse pertinente aux questions d'ordre économique ou juridique.

Le vocabulaire disciplinaire doit être parfaitement assimilé et mobilisé, et à ce titre le jury rappelle que les termes clés du sujet de la note de synthèse comme des questions doivent être préalablement définis.

Un bon niveau scientifique est en effet attendu sur les deux parties de l'épreuve.

L'étude des programmes de droit, d'économie et de management des classes de première et terminale de la série "Sciences et technologies du management de la gestion" et de brevet de technicien supérieur "Services informatiques aux organisations" constitue une base de travail très utile. Toutefois, les thématiques du programme doivent être maîtrisées au niveau master 1.

Il est donc conseillé aux candidates et aux candidats de se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence mais aussi de lire régulièrement revues, journaux, sites internet (voir ci-après).

Une bonne connaissance de l'actualité est nécessaire pour pouvoir bien appréhender les problématiques actuelles, et illustrer son propos de manière pertinente.

Concernant la maîtrise de la langue française, le jury recommande l'inscription au projet Voltaire pour bénéficier d'une remise à niveau en orthographe et en grammaire.

Une bonne gestion du temps constituant l'un des facteurs de réussite de l'épreuve, la candidate ou le candidat peut utilement s'entraîner avec les sujets des sessions précédentes.

Quelques repères bibliographiques/webographiques :

- le site du CERTA (lien à suivre : <http://www.reseaucerta.org/>)
- le réseau national de ressources pédagogiques (lien à suivre : <http://www.crcom.ac-versailles.fr/>)
- programmes du concours, sujets et rapports de jury des années antérieures disponibles sur le site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- revues : Economie & Management, Challenges, Capital, Alternatives économiques, Problèmes économiques, Cahiers français, LexisNexis ...
- ouvrages :
 - en droit :
 - Lexique des termes juridiques, édition Dalloz
 - 100 fiches pour comprendre le droit, édition Bréal
 - « Droit de l'entreprise », édition Lamy
 - « Droit du travail », G.Auzero et E. Dockès, édition Dalloz
 - « Droit de la consommation », J.C. Auloy et H. Temple , édition Dalloz
 - « Pratique du droit de l'informatique et de l'internet », A.Hollande et X. Linant de Bellefonds, éditions Delmas
 - en économie :
 - « Comprendre les théories économiques », J.M. Albertini et A.Silem, édition Points
 - « Nouvelles théories économiques », M. Montoussé, édition Bréal
 - « Principes d'économie moderne », Joseph E. Stiglitz, édition de boeck
 - « Economie de la mondialisation – Vers une rupture durable », J.P. Allegret et P. Le Merrer, édition de boeck
 - en management :
 - « Management de l'entreprise », Derray et Lusseau, édition Ellipses
 - « Management, stratégie et organisation », Helfer, Kalika et Orsoni, édition Vuibert
 - « Stratégor- Toute la stratégie d'entreprise », B. Garette et P. Dussauge, édition Dunod
 - « Systèmes d'information et management des organisations », R. Reix, édition Vuibert
 - « Les 100 schémas du management », D. Autissier et L. Giraux, édition Eyrolles
- sites internet :
 - sites de la presse économique : [www .lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), www.lesechos.fr ...
 - www.insee.fr
 - www.oecd.org/fr
 - www.documentation française.fr
 - www.gouvernement.fr/
 - www.travail-emploi.gouv.fr
 - www.legifrance.gouv.fr
 - www.legalis.net
 - www.cnil.fr

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Nombre de copies :	75
Distribution des notes	
Moyenne	7.39
Note la plus élevée	19.5
Note la plus basse	1.0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	18,7 %
Comprises entre 5 et moins de 8	45,3 %
Comprises entre 8 et moins de 10	18,7 %
Comprises entre 10 et moins de 12	9,3 %
Comprises entre 12 et moins de 15	8.0 %
Égales ou supérieures à 15	0,0 %

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidates et des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury fait remarquer que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information⁶ portés par les sciences de gestion.

Le jury souligne la méconnaissance des concepts élémentaires de la discipline par un trop grand nombre de candidat.e.s et s'inquiète de leur stratégie de préparation. S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignant.e.s, il est attendu la démonstration d'une expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation conceptuelle de systèmes logiciels, aux bases de données, à la programmation orientée objet et orientée *web* que ceux concernant les infrastructures de communication. Le jury invite les candidates et les candidats à développer une véritable « culture générale » en matière de méthode d'ingénierie des systèmes d'information.

Le jury a apprécié l'effort de structuration de certaines réponses, mais regrette toutefois la médiocre qualité rédactionnelle et orthographique d'un trop grand nombre de copies.

⁶ La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>.

1. Analyse du sujet et commentaires

Le sujet⁷ invitait la candidate ou le candidat à proposer des solutions organisationnelles et techniques dans le cadre de la mise en place d'un projet d'autopartage chez un producteur de vins et de spiritueux, marque d'un grand groupe de produits de luxe, cherchant à limiter son impact environnemental.

Le sujet était constitué de trois dossiers à traiter : le premier portait sur l'accompagnement du projet de véhicules électriques, le deuxième sur la préparation et la configuration de l'infrastructure liée à la mise en place du projet d'autopartage, le troisième sur la mise en place d'une plate-forme d'écomobilité. L'ensemble des dossiers devait être traité. Un dossier documentaire étayait le sujet.

Dossier 1

Ce dossier questionnait les candidates et les candidats sur l'accompagnement de l'intégration de véhicules électriques et de leur gestion dans le système d'information de l'organisation et sur l'infrastructure réseau y afférente.

Le jury a apprécié les efforts d'argumentation, de structuration et de contextualisation des réponses de bon nombre de candidats sur cette partie.

Question 1.1 : il était attendu que la candidate ou le candidat rédige une courte note proposant une argumentation afin de lever les réserves levées par les collaborateurs de l'entreprise lors d'un audit, ainsi que des pistes d'accompagnement du changement.

Les copies témoignent, dans leur majorité, d'un effort pour répondre à cette question mais pas toujours de manière suffisamment structurée. La mise en relation de chaque réserve et de l'argumentation correspondante était attendue. Le jury regrette que certaines copies ne présentent qu'une liste des idées sans fournir de réelle argumentation.

Question 1.2 : cette question devait amener la candidate ou le candidat à argumenter en faveur d'une solution d'externalisation du service de gestion des véhicules et des infrastructures.

Le jury regrette que l'argumentation proposée par les candidat.e.s porte rarement sur l'externalisation en elle-même, alors que c'était l'objet même de la question.

Question 1.3 : la réponse attendue devait justifier la réduction prévue du coût total de détention de la nouvelle flotte de véhicules électriques.

Le jury a constaté que les candidat.e.s ont généralement bien répondu à cette question.

⁷ Le sujet est en ligne sur le site du ministère à l'adresse

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/50/6/s2016_capet_externe_eco_gest_informatique_1_556506.pdf

Dossier 2

Ce dossier portait sur l'intégration de la solution dans le système d'information de l'organisation et sur l'infrastructure réseau afférente.

Question 2.1 : il était attendu que la candidate ou le candidat explique brièvement chacune des techniques et justifie leur utilisation dans le contexte.

Le jury regrette que de nombreuses copies ne présentent une réponse qu'à une partie de la question et sans contextualisation.

Question 2.2 : le jury attendait des éléments précis de configuration correspondant au plan d'adressage IP et respectant les contraintes citées dans les documents.

De nombreux.candidat.e.s n'ont pas su traiter cette question qui faisait pourtant appel à des connaissances de base.

Question 2.3 : il s'agissait d'une question élémentaire contextualisée. Le jury déplore que trop de cette notion pourtant basique ne soit pas connue.

Question 2.4 : cette question, qui pouvait paraître difficile, nécessitait de comprendre le document 7 qui en donnait la réponse.

Le jury a regretté que les candidat.e.s n'aient pas su s'approprier ce document.

Question 2.5 : le jury attendait d'une part l'expression d'une syntaxe (quelle qu'elle soit) montrant la compréhension de la notion et d'autre part les éléments contextuels associés (adresses IP et ports, source et destination).

Le concept de règle de filtrage est inconnu pour certain.e.s candidat.e.s et, pour les autres, il a été difficile à contextualiser, bon nombre ayant donné des adresses IP et des ports incohérents.

Question 2.6 : les candidates et les candidats pouvaient émettre plusieurs hypothèses pour placer la capture de trames. Ce qui était attendu ensuite, était la cohérence des adresses IP et ports par rapport au placement de la capture.

Comme pour la question précédente, soit les candidat.e.s ignorent ce qu'est une capture de trames, soit ont donné des informations incohérentes ou incomplètes.

Question 2.7 : le jury attendait des candidat.e.s qu'ils démontrent leur connaissance de la notion de VLAN, du protocole 802.1Q et ses conséquences sur la configuration du commutateur dans le contexte.

Les candidat.e.s ont globalement traité cette question grâce au document correspondant. Il s'agissait d'appliquer les informations données par les documents et d'en déduire la configuration des ports, de nombreux.candidat.e.s n'ont pas su affecter correctement les VLAN et le « tag » 802.1Q, montrant ainsi la méconnaissance de cette notion.

Question 2.8 : on attendait ici les prérequis nécessaires à l'administration d'un élément actif via un protocole de niveau applicatif. Le contexte précisait l'existence d'un VLAN d'administration, et il s'agissait uniquement d'utiliser cette information à bon escient.

La plupart des candidat.e.s n'ont pas su interpréter correctement les documents qui donnaient les éléments de réponse. On n'attendait pas ici l'utilisation d'un langage de commande ni un paramétrage complet, mais simplement l'adresse IP dans le VLAN 30 et l'adresse du routeur permettant l'administration à distance du commutateur. Le document 4 (entre autre) donnait clairement l'information.

Question 2.9 : cette question portait sur le routage inter-VLAN et la notion de sous-interface associée à un VLAN, d'où la nécessité du « tag » 802.1Q dans les échanges entre routeur et commutateur. On attendait ici une réponse descriptive et non des commandes.

Les réponses témoignent d'une méconnaissance de la notion de sous-interface mais aussi, de façon surprenante, de l'affectation d'une adresse IP au routeur pour chaque réseau qu'il interconnecte. Malgré les informations fournies par les documents 1 et 3, la plupart des candidat.e.s n'ont pas su donner d'adresses IP cohérentes.

Question 2.10 : on attendait ici la connaissance d'un principe de base concernant le routage sans difficulté majeure dans le contexte.

Le jury déplore que la majorité des candidat.e.s ne sache pas ce qu'est une table de routage.

Dossier 3

Le dossier 3 portait sur la mise en place d'une plate-forme d'écomobilité.

Le recours à des schémas (y compris pour la définition et l'exploitation d'infrastructures réseau) et à des exemples a été valorisé lors de l'évaluation des copies.

En revanche, le jury a constaté que les questions portant sur la programmation ont été peu traitées, alors même qu'elles constituent l'un des axes majeurs de cette épreuve.

Question 3.1 : la question portait sur l'évolution d'un schéma de données afin de prendre en compte les informations utiles à l'introduction du covoiturage dans une application cliente.

Il s'agissait d'intégrer plusieurs entités (ou classes) au sein du schéma pour prendre en compte cette nouvelle fonctionnalité.

Il fallait au minimum faire apparaître dans sa modélisation les éléments relatifs aux trajets, aux réservations de covoiturage, aux véhicules personnels ainsi qu'aux points de rencontre.

La réponse devait être présentée avec suffisamment de précision par la candidate ou le candidat pour attester de son degré de compréhension du problème posé et des implications dans le système d'information existant. Les concepts de base tels que cardinalités, agrégation et héritage sont globalement mal maîtrisés et à l'origine de nombreuses erreurs.

Le choix de la modélisation via un extrait de schéma de données était particulièrement adapté pour répondre à la question, bien que non obligatoire. Toutefois, le jury attend d'un.e candidat.e qu'elle ou qu'il montre sa capacité à utiliser les outils de modélisation pour conceptualiser le nouveau besoin, et en aucun cas se contenter d'éléments rédactionnels.

Si quelques copies témoignent d'une modélisation satisfaisante pour représenter le besoin, le jury déplore l'indigence des schémas de données proposés en général. Trop de candidat.e.s ont répondu superficiellement à cette question, se contentant parfois d'ajouter une simple entité (classe) au schéma existant.

Question 3.2 : il s'agissait, sur le schéma de données fourni, de réaliser trois requêtes. Seule la dernière d'entre elles présentait une réelle complexité.

Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidat.e.s ont utilisé ce formalisme. On attendait que les requêtes fassent apparaître les fonctions d'agrégation, de restriction, de jointures et de regroupement.

Les deux premières sous-questions ont été globalement bien traitées, le jury déplore toutefois le manque de rigueur dans la formulation des réponses.

Question 3.3 : la question portait sur l'écriture du constructeur d'une classe dérivée. Le jury s'alarme de la faiblesse du niveau des copies en programmation orientée objet, plus particulièrement de leur méconnaissance de ce mécanisme de base de programmation objet qu'est l'héritage.

Seuls quelques rares candidat.e.s ont su traiter la question.

Question 3.4 : la question portait sur l'écriture d'une méthode de rationalisation d'un processus d'automatisation de l'attribution des opérations de maintenance quotidienne.

Le manque de maîtrise de la syntaxe objet dans de trop nombreuses copies fait qu'ils ne parviennent même pas à écrire l'entête (signature) de la méthode.

La connaissance des techniques de tri n'a que rarement été démontrée.

La question a été trop peu traitée.

Question 3.5 : la question portait sur l'écriture d'une fonction d'affectation des techniciens à la maintenance des bornes.

Le constat est identique à celui fait en question 3.4 (excepté le tri).

Question 3.6 : la question amenait à justifier le choix de mettre en œuvre des tests unitaires dans le processus de développement.

La réponse attendue devait être suffisamment développée et précise pour attester de la maîtrise du sujet par la candidate ou le candidat. Plus de la moitié des copies témoigne de la méconnaissance de la notion de test unitaire essentielle aux processus de développement actuels. Pourtant, mêmes les candidat.e.s ne sachant pas écrire un test unitaire auraient pu répondre à cette question.

Toutefois, les candidates et les candidats ont globalement fait l'effort d'apporter une réponse à cette question.

Question 3.7 : la question amenait à rédiger une classe de test.

Cette question plus technique n'a trouvé que peu de réponses satisfaisantes lorsqu'elle a été traitée.

2. Conseils aux candidates et aux candidats

Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité. Les sujets d'examen⁸ des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité *systèmes d'information de gestion* du baccalauréat STMG ou encore l'épreuve E5 du BTS *Services informatiques aux organisations*, constituent une base de travail intéressante.

Il est indispensable que les candidates et les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour l'option *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que pour l'option *solutions logicielles et applications métier*).

⁸ Ces sujets et certains corrigés sont disponibles sur le site du CERTA :

<http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Nombre de candidat.e.s interrogé.e.s :	35
Distribution des notes	
Moyenne	10.91
Note la plus élevée	20.0
Note la plus basse	1.0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	11.4 %
Comprises entre 5 et moins de 8	11.4 %
Comprises entre 8 et moins de 10	20.0 %
Comprises entre 10 et moins de 12	8.6 %
Comprises entre 12 et moins de 15	14.3 %
Égales ou supérieures à 15	34.3 %

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Au cours des trois heures de préparation, les candidates et les candidats peuvent consulter tous les documents qu'elles ou ils ont apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elles ou ils peuvent aussi utiliser leur propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

2. Les sujets de la session 2016

Les sujets proposés aux candidates et aux candidats fournissaient une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisaient le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidat.e.s à accompagner la présentation du projet de séquence pédagogique des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,

- les propositions d'évaluation des élèves,
- les liens éventuels avec les programmes de droit, d'économie, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG, etc.
- tout autre aspect jugé utile par les candidat.e.s.

Il s'agissait non seulement répondre à ces attentes mais aussi être en mesure d'expliquer et justifier les choix opérés, au cours de l'entretien avec le jury.

Les intitulés des sujets de cette session ont été les suivants :

Économie	Niveau
La dynamique de répartition des revenus	Première STMG
La combinaison des facteurs de production et l'évolution des technologies	Première STMG
Les échanges économiques	Première STMG
Les explications principales du chômage	Terminale STMG
Droit	Niveau
Le contrat de consommation	Première STMG
La preuve	Première STMG
Le contrat de travail	Terminale STMG
La société	Terminale STMG
Management des organisations	Niveau
Quelles finalités pour les organisations publiques ?	Première STMG
La finalité de l'entreprise se limite-t-elle à la réalisation d'un profit ?	Première STMG
Qu'apporte le management à la gestion des organisations ?	Première STMG
Quelles sont les principales options stratégiques pour les entreprises ?	Terminale STMG
Les facteurs de motivation, la culture de l'organisation	Terminale STMG

Lors de cette session 2016, 21 candidates ou candidats ont choisi le sujet de management des organisations, 8 celui d'économie et 6 celui de droit.

Des exemples de sujets sont fournis en **annexe 1**.

3. Commentaires sur les prestations

Globalement, la préparation à l'épreuve semble meilleure même si quelques candidat.e.s n'en connaissent pas les attendus. Pourtant, les sujets fournis énoncent précisément ces attendus (voir ci-dessus).

Les meilleures prestations sont celles qui exploitent l'intégralité des informations fournies dans le sujet : l'extrait du programme, les circonstances de la séquence, le contexte de l'établissement, les caractéristiques de la classe et les indications sur les équipements des salles. Ce sont aussi celles qui présentent un projet de séquence construit, cohérent et adapté à la mise en situation professionnelle proposée par le sujet. Elles posent clairement les objectifs poursuivis et les prérequis sur lesquels

s'appuyer. Elles présentent un déroulement prévoyant les activités des élèves et celles de l'enseignant.e ainsi que les outils ou supports utilisés. Elles envisagent les modalités d'évaluation des prérequis et des acquis des élèves.

Beaucoup de propositions sont très stéréotypées et ne tiennent pas suffisamment compte de ces éléments de mise en situation.

De même, trop de prestations proposent un catalogue d'outils et de méthodes pédagogiques (jeux sérieux, recherche d'articles sur internet, vidéo, cartes heuristiques, etc.) sans justification ni pertinence dans le contexte d'enseignement proposé.

L'utilisation des outils numériques est proposée de manière systématique. Ces outils sont considérés comme une fin en soi alors qu'ils devraient être au service d'un objectif pédagogique et de la construction des savoirs ou savoir-faire. Dans le même ordre d'idée, beaucoup de candidat.e.s envisagent d'utiliser des manuels. La plupart du temps, ces manuels ne servent pas à construire la séquence mais deviennent la séquence. Ici aussi, le manuel devient une fin en soi et non un support de la séquence.

Le jury regrette quelques exposés très courts, superficiels et trop peu structurés. Les candidat.e.s prennent un trop long moment pour répéter les éléments du contexte fournis dans le sujet sans les analyser et sans prendre appui sur ces éléments pour asseoir ou justifier leurs choix.

Toutefois, il arrive que l'entretien permette de rattraper ces maladroites et d'explicitier ou d'approfondir ce qui n'a été que survolé lors de l'exposé.

Lors de l'entretien, les questions du jury n'ont pas vocation à déstabiliser les candidat.e.s ou à contester leurs choix. Au contraire, elles ont pour objectif de leur permettre d'approfondir leur réflexion, d'envisager d'autres pistes et de prendre du recul sur la proposition de séquence envisagée.

Le jury regrette que tant de candidat.e.s choisissent les sujets de management des organisations et si peu ceux de droit ou d'économie, semble-t-il par facilité. Le jury tient à signaler que cette plus grande facilité du management n'est qu'une apparence : le management des organisations aussi s'appuie sur des fondamentaux scientifiques et théoriques qu'il convient de maîtriser : cette discipline, pas plus que les autres, ne se satisfait d'approximations, d'imprécisions, de confusions lexicales.

4. Conseils aux candidates et aux candidats

Le jury rappelle que l'épreuve est une mise en situation professionnelle : il ne s'agit nullement de faire une leçon au jury sur le thème du sujet. En revanche, il est indispensable de se mettre en situation professionnelle et donc de s'impliquer dans le projet de séquence pédagogique présenté.

Pour cela, il est nécessaire d'analyser les éléments fournis dans le sujet concernant les caractéristiques de l'établissement, celles de la classe, les circonstances du cours et les indications d'équipement de la salle. Il faut s'imprégner de cette mise en situation professionnelle et prendre appui sur elle pour construire la séquence demandée. Il faut la garder à l'esprit tout au long de la préparation de l'exposé et pendant l'exposé lui-même. C'est elle qui permet de justifier la plupart des choix pédagogiques opérés. C'est, entre autres, à partir d'elle que le jury vérifie la capacité des futur.e.s enseignant.e.s à s'adapter et à adapter leurs pratiques en fonction des conditions locales d'enseignement.

Ainsi, il conviendra d'éviter le schéma-type d'une séquence qui serait transposable n'importe où, n'importe quand, dans n'importe quelle classe, n'importe quel niveau et n'importe quelle discipline, un déroulement théorique et stéréotypé qui, en théorie, fonctionne quel que soit le contenu à transmettre et les conditions de la transmission.

Le jury rappelle également que les savoirs scientifiques fondamentaux en économie, droit et management des organisations doivent être davantage maîtrisés, même s'ils ne constituent pas le seul élément déterminant de l'évaluation des prestations.

De même, il convient de s'informer au préalable non seulement sur les programmes d'économie, de droit et de management des organisations des classes de première et terminale STMG, qui constituent le support de l'épreuve, mais aussi sur les programmes de sciences de gestion des classes de première STMG et ceux de PFEG (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) des classes de seconde.

Le jury recommande l'élaboration de documents numériques ou papier qui serviront de support à l'exposé et à l'entretien : progression, déroulement de séquence, déroulement de séance, etc.

Par ailleurs, toute séquence a pour point de départ le programme d'enseignement. Elle doit répondre à des objectifs pédagogiques identifiés (les capacités que l'élève doit acquérir) et s'appuyer, le cas échéant, sur des prérequis, eux aussi identifiés.

Il est, par exemple, inutile de proposer aux élèves une accumulation d'activités si l'on n'a pas résolu au préalable la question de savoir quel est leur but et ce qu'elles vont apporter à la construction des savoirs.

De même, les évaluations envisagées (quelle qu'en soit la forme et la nature) répondent à des objectifs qui doivent être pensés *a priori*.

Le jury conseille de ne pas considérer les outils (numériques ou non) et les manuels comme des objectifs ou des éléments nécessaires à tout prix : ce ne sont que des outils, des supports, des aides éventuellement, qui doivent être mis au service de l'apprentissage par les élèves.

La lecture des rapports du jury des sessions antérieures apporte des éclairages utiles pour la préparation de cette épreuve de mise en situation professionnelle. Elle est indispensable.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Nombre de candidat.e.s interrogé.e.s :	35
Distribution des notes	
Moyenne	12.80
Note la plus élevée	20.0
Note la plus basse	1.0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	8.6 %
Comprises entre 5 et moins de 8	8.6 %
Comprises entre 8 et moins de 10	11.4 %
Comprises entre 10 et moins de 12	8.6 %
Comprises entre 12 et moins de 15	20.0 %
Égales ou supérieures à 15	42.9 %

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option *Informatique et systèmes d'information*, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par la candidate ou le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet conçu à partir du dossier est proposé par le jury. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation par la candidate ou le candidat de ses réponses au sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

1. Commentaires sur les prestations

1.1. Composition du dossier

Le jury tient à rappeler aux candidates et aux candidats qu'elles et ils doivent réaliser une exploitation didactique d'une situation organisationnelle décrite dans leur dossier, et ce, dans un cadre fixé par le jury. Le jury définit d'une part la nature de l'exploitation attendue (support de cours, application pratique, support d'évaluation avec éléments de corrigé...), mais aussi le thème et le niveau de la classe (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module

de BTS SIO), et ce, à partir du dossier préalablement étudié par le jury. Par conséquent, même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, le jury conseille aux candidat.e.s d'apporter une attention et une réflexion toute particulière lors de la constitution de leur dossier, au risque de les desservir.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la candidate ou le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de gestion des systèmes d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle et ne présentant aucune problématique de système d'information pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique,
- dossier rassemblant une compilation de documents techniques,
- dossier sur le type mode opératoire,
- dossier manquant de contenu technique,
- dossier listant seulement un cahier des charges des solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une refonte ou une évolution du système d'information de l'organisation présentée,
- dossier proposant une leçon détaillée, un support de cours ou encore une liste des modules d'enseignement du BTS SIO.

1.2. Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury

Les candidat.e.s semblent globalement bien préparés. Certain.e.s avaient particulièrement travaillé en amont cet entretien et prévu des prolongements possibles à partir de leur dossier. Pour autant, même si des prestations ont été brillantes (maîtrise des contenus scientifiques associés au dossier, connaissance du système éducatif et de ses valeurs, niveau de langage adapté, clarté de la présentation orale, etc.), il n'en demeure pas moins que bon nombre de prestations ne répondent pas aux attentes du jury.

Certain.e.s candidat.e.s consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou décrire l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury.

De plus, peu de candidat.e.s recadrent leur transposition dans une progression pédagogique et précisent leurs pré-requis, objectifs pédagogiques, conditions de mise en œuvre, période de l'année scolaire concernée, évaluations envisagées et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation). Exemples :

- ✓ Configurer des VLAN – Module SI2 de BTS SIO
- ✓ Exploiter un schéma de données – Module SLAM1 de BTS SIO
- ✓ La virtualisation – Module SISR4 de BTS SIO
- ✓ Programmer dans un environnement de développement associé à un SGBD – Module SLAM3 de BTS SIO
- ✓ Les fonctions de base d'un langage de commande – Module SI1 de BTS SIO.

Le jury constate une très forte hétérogénéité des prestations. Les mauvaises prestations sont dues à une transposition didactique très insuffisante (non respect du type d'exploitation pédagogique demandé, faible voire non utilisation du dossier, imprécisions, manque de structuration et de progressivité, aucune démarche pédagogique) et à une mauvaise maîtrise des savoirs associés. De plus, le jury déplore le manque de soin apporté à la préparation papier de la ressource proposée lors de certaines prestations.

Les candidat.e.s ignorent trop souvent le contenu des différentes formations relevant de l'économie gestion et ne sont donc pas capables d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie, droit mais aussi français, culture générale et expression, langues...). Les questions portant sur la connaissance de l'organisation du BTS SIO et de la spécialité SIG de terminale STMG (disciplines enseignées, nombre d'heures d'enseignement, découpage de l'année...) ainsi que celles portant sur le profil des étudiant.e.s de sections de techniciens supérieurs n'ont pas toujours reçu un écho positif, les candidats ne s'étant pas suffisamment documentés.

Certains manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, pour un certain nombre de candidat.e.s, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management...). L'absence de maîtrise des contenus scientifiques nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Le jury a apprécié que les candidat.e.s connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. De nombreux candidat.e.s ne connaissent pas, par exemple, le contenu d'un règlement intérieur, la procédure d'un conseil de discipline, l'échelle des sanctions...

Lors de l'épreuve, le jury évalue non seulement la qualité de la transposition didactique proposée et la maîtrise des savoirs disciplinaires liés, mais aussi sa connaissance du système éducatif français et les valeurs portées par l'école : valeurs de la République et la laïcité. Ces derniers critères ont été évalués, le plus souvent, au travers de mises en situation proposées à la candidate ou au candidat.

Le jury accorde une importance particulière à la clarté des réponses, à la qualité de l'expression orale et au registre de langue utilisé, à la posture de la candidate ou du candidat et à sa projection dans le métier d'enseignant.e.

2. Conseils aux candidates et aux candidats

Sur la préparation de l'épreuve

Durant la préparation du concours, il est nécessaire de renforcer leurs connaissances des programmes de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et du référentiel des BTS du secteur des services, plus particulièrement celui du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend des candidat.e.s une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des options *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* (SISR) et *solutions logicielles et applications métier* (SLAM) du BTS *services informatiques aux organisations*.

Sur la composition du dossier

Les dossiers proposés doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un véritable contexte organisationnel, inclure des problématiques d'informatique et/ou de gestion de systèmes d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

Sur le temps de préparation en loge

La candidate ou le candidat devra prendre en compte en premier lieu l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Elle ou il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ressource sur le thème et le niveau de la classe demandés (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO). Aucun élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

Les candidat.e.s doivent impérativement exploiter le contenu du dossier et l'intégrer dans la séance/séquence présentée. Le dossier est un véritable outil au service de la réussite de l'épreuve.

À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités (qui doivent être pertinentes). Les candidat.e.s devront utiliser un vocabulaire adapté et précis.

Elles ou Ils doivent connaître les démarches et l'approche pédagogiques associées aux niveaux d'enseignement, en particulier la démarche technologique dans la série STMG.

Les candidates et les candidats doivent absolument savoir se situer dans l'organisation scolaire et le système éducatif. Ils doivent s'informer sur le système éducatif avant de se présenter au concours et avoir réfléchi sur la pédagogie, la laïcité, la gestion d'un groupe classe... La maîtrise de savoirs scientifiques ne suffit pas.

Elles et ils veilleront également à leur expression, la clarté de leur propos, et à leur posture.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	D5
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2016	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Le candidat ou la candidate est autorisé.e à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé.e à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Droit
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : le lycée dans lequel vous enseignez se situe dans le département des Hauts-de-Seine (académie de Versailles). L'établissement scolarise 1900 élèves dans une soixantaine de divisions (1500 dans le secondaire et 400 dans le supérieur). Près de 180 professeurs y enseignent. L'offre de formation est diversifiée : cycle terminal avec les séries ES, L et S de la voie générale, la série STMG avec les spécialités GF (gestion et finance) et SIG (systèmes d'information de gestion) et la série STD2A (sciences et technologies du design)

et des arts appliqués de la voie technologique ; en enseignement supérieur avec les BTS tertiaires commerce international, comptabilité et gestion, assistant de gestion PME-PME ; en classes préparatoires avec le DCG, DSCG et plusieurs CPGE littéraires. Les résultats aux examens sont conformes aux attentes sauf dans la série STMG où les résultats sont en dessous des moyennes académiques. Les élèves sont issus de milieux favorisés ou très favorisés pour plus des deux tiers avec de fortes disparités selon les séries (notamment en STMG où la majorité des élèves est issu de milieux modestes ou défavorisés).

– **Projet de l'établissement** : le projet s'articule autour de 3 principaux axes.

AXE 1 : renforcer la personnalisation des apprentissages et des parcours d'orientation pour consolider les facteurs de réussite de tous les élèves :

A. Volet travail des élèves :

1. Personnaliser les aides et accompagnements des plus fragiles. Faire reconnaître les savoirs comme des fondements et susciter curiosité et étonnement en confrontant les élèves à l'excellence (chez les partenaires, les professionnels, les créateurs...)
2. Faire évoluer et varier les modalités d'évaluation et de l'expression de l'évaluation
3. Améliorer les résultats aux différents examens et concours
4. Responsabiliser les élèves dans la construction de leurs propres compétences par une conscience accrue des différents facteurs et exigences de la réussite

B. Volet orientation :

1. Favoriser des choix d'orientation (et de réorientation) éclairés et autonomes par rapport aux représentations convenues et faire mieux connaître l'offre du cycle terminal (en L ; dans les différentes séries technologiques...). Faire connaître la diversité des parcours possibles et faire ressortir les atouts des différentes séries technologiques, notamment dans le champ des sciences.
2. Développer la connaissance de la diversité des voies de l'enseignement supérieur, de ses exigences et instaurer contacts et coopérations pédagogiques (avec étudiants/professeurs/chercheurs)

AXE 2: cultiver l'ouverture et l'esprit d'ouverture comme priorité culturelle, pédagogique, partenariale, internationale :

1. Relier les contenus didactiques aux réalités de la culture, de la recherche, de la création, de l'international, du numérique, des professions dans l'entreprise...
2. Développer l'interdisciplinarité et les pédagogies de projet par la coopération d'équipes de filières différentes, et avec des partenaires, pour faire accéder à la variété des points de vue et susciter l'aptitude au transfert (compétences transversales)...

AXE 3 : favoriser - entre tous les membres de la communauté éducative - compréhension, coopération mutuelles et appartenance

1. Accentuer et diversifier chez les élèves, les étudiants, les actions d'affiliation et d'intégration, d'inclusion, pour créer l'appartenance par une conscience de communauté de valeurs, règles, enjeux
2. Faire mieux connaître et respecter le règlement intérieur
3. Encourager et reconnaître les opérations d'excellence (réalisations culturelles, citoyenneté, etc.)

– **Caractéristiques de la classe** : classe de 30 élèves (5 filles et 25 garçons) dont 5 doublants de terminale. Une partie des élèves s'est orientée dans cette spécialité par défaut. On distingue 3 principaux groupes : les doublants, les garçons non doublants et les filles non doublantes. Les fractures sociales, sexuées et ethniques ont tendances à s'accroître. Enfin, on constate une prise importante de la parole par les mêmes élèves.

– **Circonstances** : les cours d'économie-droit se déroulent en classe entière le lundi matin de 8h30 à 10h20 et le mardi de 11h30 à 12h25 et en effectif réduit le mercredi de 15h35 à 16h30 pour le groupe A et de 16h30 à 17h25 pour le groupe B.

– **Éléments du programme déjà traités** : le thème 6 « Qu'est-ce qu'être responsable », le thème 7 « Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ? », le thème 8 « Comment le droit organise-t-il l'activité économique » et une partie du thème 9 « Comment entreprendre ? » avec la notion « L'entreprise individuelle ».

– **Équipement de la salle** : les cours se déroulent dans une salle banalisée, équipée d'un grand écran tactile relié à un ordinateur. Les cours à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 19 postes informatiques. Tous les postes informatiques ont un accès au réseau pédagogique (espace de stockage personnel, accès à l'ENT et accès internet). Les professeurs ont la possibilité d'installer des logiciels supplémentaires.

Mise en situation professionnelle et questionnement

– **Scénario proposé** : vous enseignez le droit en classe de terminale. Dans le cadre du thème 9 « Comment entreprendre ? », vous présentez aux élèves de terminale STMG la notion « La société ».

– **Période** : au retour des vacances d'hiver.

– Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.

– Votre proposition précisera :

- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les liens éventuels avec les programmes de systèmes d'information de gestion, d'économie et de management des organisations de la série STMG,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

– Vous serez amené.e à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	E3
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2016	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Le candidat ou la candidate est autorisé.e à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé.e à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Économie
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Lycée général et technologique situé dans l'académie de Toulouse, l'établissement accueille environ 1 450 élèves. Il prépare aux baccalauréats général (séries S et ES), technologique (séries STMG, STI2D -sciences et technologies de l'industrie et du développement durable- et STL -sciences et technologies de laboratoire) et professionnel (séries industrielles : technicien en installations énergétiques et climatiques, maintenance des équipements industriels et électrotechnique, énergie, équipements communicants). En ce qui concerne la série STMG, les spécialités ouvertes sont les suivantes : mercatique, systèmes d'information de gestion et gestion et finance. Quant aux formations post-baccalauréat, le lycée offre la possibilité de préparer un brevet de technicien supérieur tertiaire (assistant de manager, négociation et relation client, services informatiques aux organisations) ou industriel

(conception de produits industriels, conception et réalisation de systèmes automatiques). Il dispose également d'une classe préparatoire MPSI (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur).

Du fait de sa situation en zone rurale, le lycée dispose d'un internat de 550 places. Celui-ci est ouvert du dimanche de 20 à 22 heures, pour l'accueil des internes, jusqu'au vendredi 18 heures. Du lundi au jeudi, de 17 h 45 à 19 h 00, les internes ont la possibilité de participer à différentes activités ou d'aller en étude surveillée. De 20 à 21 heures, une heure de travail personnel est obligatoire.

Les taux de réussite aux examens sont globalement corrects. Pour la dernière session, ces taux dans les parcours tertiaires ont été de 95 % pour le baccalauréat (toutes séries confondues) et de 85 % pour le BTS (toutes séries confondues).

– **Projet de l'établissement** : Voici un extrait du projet d'établissement du lycée :

Maintenir et développer l'attractivité des formations de l'établissement

- mieux faire connaître les études et formations du lycée aux collégiens ;
- favoriser l'accueil des filles dans les sections notamment technologiques et professionnelles...

Développer l'ambition scolaire et la mobilité des élèves

- prendre en charge les publics les plus fragiles à travers notamment l'atelier « motivation » ;
- préparer les élèves à des parcours de formations supérieures (action du continuum bac -3 à bac+3)...

Éviter les sorties du système scolaire sans diplôme ou sans qualification

- mettre en place un protocole d'accueil des classes de seconde ;
- préparer en amont l'entrée dans l'enseignement supérieur notamment dans nos classes de BTS...

Donner aux élèves les outils de l'intégration sociale et citoyenne

- favoriser l'utilisation autonome des technologies de l'information ;
- développer une politique de prévention et de santé active...

Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

- poursuivre le travail initié pour l'obtention du label « lycée éco-responsable » ;
- intégrer ces problématiques dans les enseignements de toutes les sections du lycée...

– **Caractéristiques de la classe** : La classe compte 12 filles et 16 garçons. Sur les 28 élèves, 22 sont issus des classes de seconde de l'établissement et 15 d'entre eux sont internes. Le niveau est correct : les études surveillées des internes leur permettent de travailler ensemble et cette émulation se répercute sur les autres. La classe est active. L'ambiance de travail y est agréable.

– **Circonstances** : Le cours d'économie-droit se déroule, en classe entière, le mardi de 13 h 50 à 15 h 40 et le vendredi de 10 h 05 à 11 h 55.

– **Éléments du programme déjà traités** : le thème 1 « Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? ».

– **Équipement de la salle** : Les séances se déroulent dans une salle banalisée disposant d'un ordinateur pour le professeur et d'un TNI (tableau numérique interactif), le tout relié au réseau de l'établissement.

Mise en situation professionnelle et questionnement

– **Scénario proposé** : Vous enseignez l'économie dans cette classe de première. Dans le cadre du thème 2, « Comment se crée et se répartit la richesse ? », vous présenterez aux élèves le sous-thème 1, « La combinaison de facteurs de production et l'évolution des technologies ».

- **Période** : Début octobre, à deux semaines des vacances de la Toussaint.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de droit, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené.e à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
<p>II. Comment se crée et se répartit la richesse ? (23 %)</p> <p>II.1. La combinaison des facteurs de production et l'évolution des technologies</p>	<p>- Les facteurs de production : le travail, le capital et l'investissement, les ressources naturelles, le savoir et l'information.</p> <p>- La productivité et les gains de productivité.</p>	<p>La richesse d'une nation est évaluée par les organismes statistiques (l'Institut national de la statistique et des études économiques ou Insee, en France) à partir du produit intérieur brut (PIB). Ce produit est le résultat de la combinaison productive des facteurs de production, qui évolue notamment sous la pression des progrès technologiques. Plusieurs points de débat doivent être abordés : l'efficacité de cette combinaison sur le plan économique mais également social, le degré de pertinence du PIB comme indicateur de mesure de la richesse créée et enfin l'évolution de la répartition de cette richesse entre les différents acteurs et ses effets.</p> <p>L'efficacité de la combinaison productive est étudiée au regard des choix technologiques mis en œuvre, de la substitution capital/travail possible et des incidences en termes d'emplois et de qualification des individus. Elle pose également le problème de la maîtrise du savoir et de l'information nécessaire pour rester concurrentiel sur les marchés.</p> <p>L'efficacité des facteurs de production est appréhendée à travers la notion de productivité. Les gains de productivité sont étroitement liés à l'investissement en capital humain.</p>

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	M2
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2016	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Le candidat ou la candidate est autorisé.e à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé.e à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Management
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Lycée général et technologique situé dans les Yvelines (académie de Versailles), ouvert en 1991 dont les effectifs ont fortement augmenté dans les années 2000 pour atteindre 750 élèves et étudiants. La création d'un autre lycée à proximité et l'assouplissement de la carte scolaire ont entraîné une réduction massive des effectifs. À ce jour, le lycée compte 480 élèves et étudiants. Le lycée accueille 6 classes de seconde, des séries ES, L et S pour la voie générale et des séries ST2S et STMG pour la voie technologique. La série STMG de l'établissement comporte deux classes de première et deux classes de terminale respectivement spécialité mercatique et spécialité SIG (systèmes d'information de gestion). L'établissement propose aussi une poursuite d'études en section de technicien supérieur, avec un BTS SIO (services informatiques aux organisations), un BTS MUC (management des unités commerciales) et un BTS PI (professions immobilières) dont la seconde année s'effectue en alternance. Le taux d'obtention du baccalauréat avoisine 80 % pour la voie générale et 85 % pour la voie technologique. Les résultats d'obtention du BTS MUC sont de 100 % depuis 3 ans, 86 % pour le BTS SIO et 74 % pour le BTS PI.

– **Projet de l'établissement** : le projet d'établissement (2012-2016) s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : La réussite des élèves et la construction de leur projet d'orientation

- Assurer les transitions inter cycles, consolider la liaison collège-lycée, renforcer la liaison lycée-enseignement supérieur
- Développer une éducation à l'orientation dans une logique de parcours en construisant le projet d'orientation de la 2^{nde} à la terminale
- Favoriser la poursuite d'études, orienter les élèves vers l'enseignement supérieur notamment en classes préparatoires
- Renforcer la cohérence éducative autour de l'élève en favorisant l'implication des parents, en améliorant la communication interne et externe
- Permettre aux élèves d'accéder aux ressources pédagogiques de l'établissement

Axe 2 : Encourager la prise de responsabilité des élèves, développer leur esprit civique, favoriser le bien vivre ensemble

- Favoriser l'implication des élèves dans les instances de la vie lycéenne en formant les délégués, en incitant les élèves à s'investir dans des actions responsables
- Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi en mettant en place des journées d'intégration, en valorisant les projets des élèves, en assurant un suivi individuel des élèves
- Renforcer la prévention des conduites à risques en informant les élèves, en renforçant les partenariats, en évaluant les besoins des élèves

Axe 3 : Ouverture internationale, culturelle. Développement des partenariats

- Renforcer l'ouverture internationale en favorisant la mobilité pour tous les élèves, en développant les échanges avec des établissements européens, en développant les projets d'immersion linguistique
- Renforcer les partenariats dans le cadre des cordées de la réussite
- Tisser des liens avec des théâtres, des musées, des cinémas locaux.

– **Caractéristiques de la classe** : La classe compte 32 élèves, 25 filles et 7 garçons. 65 % des élèves sont boursiers. 30 élèves sont des montants de seconde, 2 sont issus de la série L de l'établissement. Les élèves de cette classe sont dans l'ensemble volontaires, impliqués, ils participent activement à l'oral et ne bavardent pas spécialement pendant les cours. Ils s'absentent peu. Le niveau n'est pas très élevé, les élèves rencontrent des difficultés en français notamment. L'équipe pédagogique note le manque de travail à la maison, les devoirs ne sont pas toujours faits ou rendus dans les temps.

– **Circonstances** : Le cours de management se déroule :

- En classe entière, le vendredi après-midi de 14h30 à 16h30,
- En groupe à effectif réduit (groupe de 16 élèves), le jeudi après-midi de 14h30 à 15h25 et de 15h35 à 16h30.

– **Éléments du programme déjà traités** : le thème 1 « Le rôle du management dans la gestion des organisations », le thème 2 « Les critères de différenciation des organisations », sous thème 1 « La finalité de l'entreprise se limite-elle à la réalisation d'un profit ? ».

– **Équipement de la salle** : Les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée équipée d'un tableau blanc et d'un vidéo projecteur non relié au réseau ; les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 15 postes informatiques reliés au réseau, d'un tableau blanc et d'un TNI lui aussi relié au réseau.

Mise en situation professionnelle et questionnement
--

- **Scénario proposé** : Vous enseignez le management dans cette classe de première. Dans le cadre du thème 2 « Les critères de différenciation des organisations», vous présenterez aux élèves le sous thème 2 « Quelles finalités pour les organisations publiques ? ».
- **Période** : Début novembre.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de droit, d'économie ou de sciences de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené.e à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe :

extrait du programme de management - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012

Thème	Notions	Contexte et finalités de l'étude
<p>2. Les critères de différenciation des organisations</p> <p>Ce thème permet de dépasser l'homogénéité des organisations, vue dans le thème 1, par l'analyse de leur diversité.</p> <p>Nous distinguerons trois grandes formes d'organisations : les entreprises, les organisations publiques et les associations. Ces organisations seront étudiées à partir des caractéristiques présentées au chapitre précédent. Elles visent cependant des finalités spécifiques et reposent sur des statuts différents. La question de la pratique de principes managériaux identiques est posée.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les trois grandes catégories d'organisations - Identifier les finalités respectives de chaque forme d'organisation - Caractériser une organisation donnée 		
<p>2.1 La finalité de l'entreprise se limite-telle à la réalisation d'un profit ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bien, service - Finalité lucrative, profit - Ressources - Valeur ajoutée et bénéficiaires - Parties prenantes - Pérennité - Finalité sociale, responsabilité sociétale de l'entreprise - Types d'entreprises : statut, taille, secteur, métier 	<p>L'entreprise produit des biens et des services pour satisfaire des besoins et créer une richesse supplémentaire. Celle-ci doit permettre d'assurer la pérennité de l'entreprise et la rémunération des différents acteurs.</p> <p>Un des enjeux majeurs du management consiste à gérer les intérêts divergents des parties prenantes tout en maintenant la cohésion de l'organisation.</p> <p>Outre leur finalité lucrative, elles doivent de plus en plus prendre en compte leur responsabilité sociétale.</p> <p>Les entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, ont changé de forme au cours du temps. Il en existe aujourd'hui une grande diversité qui peut être distinguée à partir de quelques critères de base.</p>
<p>2.2 Quelles finalités pour les organisations publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Service public, biens publics non marchands - Finalité non lucrative - Administrations centrales, collectivités territoriales - Missions et principes de service public : continuité, égalité et équité, adaptabilité - Primauté de l'intérêt général - Ressources fiscales et non fiscales - Usager, client 	<p>Les organisations publiques ont essentiellement deux finalités : la production de services publics et la gestion du domaine public (biens publics).</p> <p>Au-delà de leur finalité non lucrative commune, on distingue plusieurs types d'organisations publiques en fonction de l'étendue de leurs prérogatives.</p> <p>La mission de service public peut être assurée directement par ces organisations publiques ou faire l'objet d'une délégation à des organisations privées.</p> <p>La propriété collective du domaine public amène la collectivité à assurer sa gestion et son entretien.</p> <p>Compte tenu de la contrainte budgétaire, le financement des services publics relève d'un choix politique entre fiscalisation et paiement d'un prix. Il en résulte que l'utilisateur est considéré soit comme usager soit comme client.</p>

